



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 81663

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la réforme de l'accueil des enfants dans les crèches. En effet, un projet de décret prévoit de conserver les règles actuelles d'encadrement - un adulte pour cinq bébés ou huit enfants qui marchent - tout en introduisant la possibilité d'inscription en surnombre de l'ordre de 20 % dans les grandes structures. Elle lui demande quel nombre de places d'accueil supplémentaires un tel dispositif permettrait de dégager dans le département des Hauts-de-Seine.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81663

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6847

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)